

l'évêque n'en ait pas déterminé l'usage ; et pour entretenir l'union, il conviendrait que dans l'assemblée on avertît de ce que le Chapitre donne et de ce qu'il veut faire.

“ 8^o Dans les réparations fortes et extraordinaires, la seule ville alors n'est pas tenue à faire seule les frais, et l'évêque doit exciter tous ses diocésains à fournir et ils y sont au reste obligés ⁽¹⁾.

“ 9^o Jamais les chanoines ne seront obligés à fournir sur leurs revenus, ils sont censées le faire par les revenus de la fabrique qui seuls ont été assignés pour cela.

⁽¹⁾ Voir le mandement de Mgr de Pontbriand, 22 janvier 1748, très remarquable, pour la reconstruction de la *cathédrale* ; et celui de Mgr Briand, 2 avril 1774. Vol. 2 des *Mandements des Evêques de Québec*, pages 56 et 257. Depuis 1774, on ne voit pas que le diocèse ait jamais été appelé à contribuer soit aux réparations, soit aux embellissements de la vénérable église paroissiale et cathédrale de Québec. On pourrait dire peut-être que cette contribution du diocèse n'était ni nécessaire, ni utile ; mais si on relit ce qui a été écrit sur la cathédrale dans ce *Bulletin*, page 12, et suivantes, vol. 13, 1907—*L'abbé André Doucet*, par Mgr Têtu—, on verra qu'un appel aux fidèles du Canada n'aurait pas été inopportun, et que l'église d'alors, une véritable ruine, ne pouvait faire honneur ni à la ville, ni au diocèse, ni au bon Dieu. C'était aussi l'occasion favorable de rappeler aux catholiques le souvenir de leur église-mère et de les y unir davantage en les faisant contribuer à son embellissement.

Depuis Mgr Signay inclusivement, les améliorations se sont succédées avec tant de régularité, les finances sont devenues si prospères, les curés et les marguilliers ont montré tant de zèle et de générosité, l'union a toujours été si parfaite, que les difficultés et les procès d'autrefois sont ignorés de presque tous. Les paroissiens et marguilliers d'aujourd'hui, comme aussi les fidèles du diocèse, ignorent que s'ils ont certains droits purement spirituels dans la cathédrale, ils ont surtout des devoirs matériels à remplir envers elle. Les évêques eux ont toujours connu les uns et les autres et leur générosité ne saurait être trop louée ; en fait, il semble qu'elle ait dépassé les limites ; puisqu'il est bien connu que ce sont les églises qui doivent donner à l'évêque et non pas l'évêque aux églises.